

## LA REFORME DES COLLEGES,

### QU'EST-CE QUE CA CHANGE A SAINT-VICTRICE ?

Parce que la diversité des élèves est une évidence, nous faisons le pari de leur réussite et, pour cela, nous nous efforçons de tenir compte de la particularité de chacun. Avec un accompagnement pédagogique adapté et son engagement personnel, **tout élève a un potentiel de compétences à faire fructifier**. Les divers temps de soutien et d'accompagnement sont à la disposition de tous, depuis des années, à Saint-Victrice.

Cette ambition, nous voulons en faire un des **enjeux de la réforme du collège** qui prendra effet au 1er septembre 2016. L'Institution Saint-Victrice s'est donc préparée, dès l'année précédente, à cette nouvelle étape, ambitieuse et qui prévoit dans un même temps :

- **la réorganisation des cycles d'enseignement pour apprendre (CP, CE1, CE2), consolider (CM1-CM2-6ème), puis approfondir (5ème - 4ème - 3ème) ;**
  - ⇒ Chaque fin de cycle sera l'occasion de valider le niveau de compétences des élèves
  - ⇒ Et les enseignants de tout le cycle participeront à cette démarche d'acquisition et de certification
- **la simplification du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;**
  - ⇒ Que le Législateur a réduit à 5 grands domaines d'apprentissages
  - ⇒ et qu'on pourra aborder à travers des ensembles de compétences, qui se retrouvent dans diverses disciplines (par ex. « savoir lire un énoncé » en français, en sciences, en arts, ...)
  - ⇒ mais en gardant, à Saint-Victrice, l'ambition d'aller au-delà du socle pour permettre à chacun de progresser au mieux de ses possibilités !
- **la refonte des programmes, plus progressifs, plus adaptés et de gestion plus autonome ; pour toutes les classes du CP à la 3e**
  - ⇒ Le Législateur a apporté peu de modifications aux contenus des connaissances
  - ⇒ Même si on trouve maintenant une initiation aux algorithmes en mathématiques ou que les périodes historiques sont découpées différemment au collège.
  - ⇒ Car le but est de mieux acquérir les connaissances en centrant les apprentissages sur les compétences et la manière de bien s'en servir dans d'autres contextes ( classes supérieures, monde professionnel, vie sociale, ...)
- **le développement d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ;**
  - ⇒ A Saint-Victrice, on a choisi de davantage inclure les élèves dans des démarches de projets... ce qui existait déjà
  - ⇒ En mettant en évidence 2 réalisations concrètes à réussir, dans chaque niveau du cycle 4 (5ème - 4ème - 3ème)
  - ⇒ Et en étant capable de présenter oralement la démarche de travail suivie pour chaque réalisation
- **le développement de l'accompagnement personnalisé (AP) ;**
  - ⇒ non seulement avec les dispositifs que nous offrons depuis des années (soutiens, ateliers divers et créatifs, options sportives, SOS Maths, ...)
  - ⇒ mais aussi avec un renforcement des approches méthodologiques transférables dans d'autres domaines
  - ⇒ voire des initiations novatrices ou fondamentales (latin dès la 5<sup>e</sup>, LV3 dès la 4<sup>e</sup>, ...)
- **de nouvelles modalités d'évaluation et, vous le découvrirez au 1<sup>er</sup> trimestre, un nouveau livret scolaire.**
  - ⇒ Qui servira de support à l'évaluation des élèves
  - ⇒ En pointant les compétences (et le niveau de maîtrise propre à chacun)
  - ⇒ Parce qu'il importe que nos élèves sachent discerner ce qu'ils maîtrisent... et ce qui va leur demander encore un effort d'acquisition
  - ⇒ Et parce que le Brevet des Collèges change de forme dès la session 2017, avec un contrôle continu valorisant les compétences du socle (surtout si l'élève est au-dessus du niveau de ce socle national !) et 4 épreuves (1 oral de présentation d'un projet ; 3 écrits : Français, Histoire Géographie, Sciences dont mathématiques)

**NB : les évolutions comme les méthodes de travail vous seront présentées plus en détail lors des réunions de Rentrée dans chaque classe. (cf. circulaire de Rentrée)**